

Trilogue sur le Digital Services Market Act (DSA) : pour une meilleure régulation numérique

Publié le 3 février 2022

Les négociations entre Parlement, Conseil et Commission ont débuté le 31 janvier. Ce texte est une priorité de la PFUE. Il s'agit d'accroître la transparence sur le fonctionnement des algorithmes utilisés par les réseaux sociaux et de davantage protéger les utilisateurs.

Le DMA (*Digital Market Act*) contient des mesures visant à réguler les pratiques commerciales des grandes entreprises du numérique.

Le DSA s'intéresse quant à lui aux contenus illicites et définit les responsabilités et les obligations des plateformes pour lutter contre les contenus préjudiciables et la désinformation. Le texte contient aussi des dispositifs pour améliorer la transparence de la publicité ciblée.

[>> Consulter le site de la Commission européenne](#)

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)